

Procès-verbal du Conseil municipal du 18 avril 2024

Présents Monique NEDELLEC, Isabelle BIDEAU, Marc BOIZARD, Michel CLEACH, Yves-Marie DAYOT, Julie HOFER, Anaïs MURLA, Stéphane REMEUR, Laurent THOMAS, Emmanuel TOCQUER

Secrétaire de séance Marc BOIZARD

Absents / Excusés Romain GLÉLAN, Anne-Flore CZERWINSKI, Clément REUNGOAT, Marie-France ROLLAND

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 10 / Votants : 10

Date de convocation du conseil Municipal : 15/04/2024

Mme le Maire ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars
2. DIA (pour information)
3. Subventions aux associations
4. Désignation d'un référent déontologue de l' élu local
5. Proposition d'honoraires d'Amélie QUONIAM pour les logements du nouveau lotissement du bourg
6. Annexes à la convention ULAMIR pour l'année 2024
7. Plan de Sauvegarde Communal
8. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2024

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)

2. Déclarations d'intention d'aliéner (pour information)

La mairie a reçu une DIA qui concernait 1 terrain situé 32ter route de Morlaix. Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

3. Subventions aux associations

Association	Propo	Association	Propo
ADAPEI 29	50€	ECOLE MT PRIGENT	800€
ICE	500€	LYCEE TRISTAN CORBIERE	100€
REVES DE CLOWN	50€	MFR PLABENNEC-PLOUDANIEL	50€
SOLIDARITE PAYSANS	100€	ANIMSENIORS (EHPAD)	100€
SECOURS CATHOLIQUE	250€	PAROLES	50€
SECOURS POPULAIRE	250€	COMITE DES FETES	500€*
LES RESTAURANTS DU CŒUR	250€	COMITE DE JUMELAGE	500€
SNSM	200€	JOURNEES DE PONT AR GLER	500€
ALCOOL ASSISTANCE MORLAIX	50€	ARTHUS JAZZ	500€
SON AR MEIN	200€	AMICALE DES EMPLOYES COMM	200€
ADMR	810€	ECOLE ST JEAN COOP SCOLAIRE	150€
CRESCENDO	500€	LES AMIS DE L'ECOLE ST JEAN	750€
LES ABEILLES DU PAYS DE MORLAIX	50€	OLD SKOL	500€
EAU ET RIVIERES	50€	ST JEAN DARTS (fléchettes)	à déterminer
PLEINS FEUX DANS LE TREGOR	100€	Club foot Etoile Trégoroise	220€
REDADEG	50€	TOTAL	8480€
RESIDENCE KER AN DERO	50€		
JONATHAN PIERRES VIVANTES	50€		



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 avril 2024

Pour l'association de fléchettes ST JEAN DARTS, un complément d'informations leur sera demandé concernant le type de matériel à acheter et les projets prévus. Cela fera l'objet d'une subvention complémentaire lors du prochain Conseil Municipal.

Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)

4. Désignation d'un référent déontologue de l' élu local

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification (« dite 3DS ») a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local (art. L 1111-1-1 du CGCT).

Cette disposition était néanmoins soumise à la publication d'un décret d'application. Ainsi, le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 fixe les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l' élu local et précise ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De désigner pour la durée du mandat le même référent déontologue de l' élu local que Morlaix Communauté, à savoir Monsieur Jean-Pierre BEGEL,
- De fixer comme suit le montant des indemnités de vacation dont pourra bénéficier le référent déontologue comme suit: 80 € / dossier,
- De prévoir les modalités de remboursements de ses frais de transport et hébergement dans les conditions applicables au personnel de la fonction publique territoriale,
- D'approuver le fait que le référent déontologue pourra être saisi par tout élu local intéressé, par voie électronique et ses avis seront rendus par le même canal. Il informera l'auteur de la saisine des suites de l'avis qui y sont réservés dans un délai raisonnable,
- D'autoriser le Maire à signer tout document à intervenir à ce sujet.

Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)

5. Proposition d'honoraires d'Amélie QUONIAM pour les logements du nouveau lotissement du bourg

Une proposition d'honoraires d'Amélie Quoniam a été reçue concernant la mission complète pour la création de deux bâtiments regroupant 4 à 5 logements pour personnes vieillissantes autonomes sur les lots 7 et 9 du lotissement communal.

Cette mission comprend la collecte des données d'urbanisme, d'Avant-Projet Définitif, la réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises ainsi que la phase chantier.

Le montant total de cette proposition s'élève à 38500 € HT, soit 46200 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition d'honoraires et d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 avril 2024

6. Annexes à la Convention ULAMIR année 2024

Les prestations de l'ULAMIR permettent aux enfants de bénéficier de l'accueil en centre de loisirs, de la coordination jeunesse, de l'insertion des jeunes, des formations BAFA ou des formations aux 1ers secours.

Elles permettent aussi aux adultes d'être accompagnés par le dispositif France Services dans leur démarche administrative (sur RDV un jeudi matin sur deux).

Le conseil est sollicité pour accepter de verser à l'ULAMIR une adhésion de 2167,75€ pour l'année 2024 (3,25 € par habitant), puis selon chaque prestation:

- Pour l'ALSH: part fixe =1000€ + part variable par enfant et par jour (17,50€/journée – 13,50 €/demi-journée avec repas – 9,50 € par demi-journée)
- Pour la coordination jeunesse= 1334€ (2€ /habitant)
- Pour France Services 2024: (2,25 € / habitant) = 1500,75€
- Pour les séjours: 17€/journée de présence par enfant
- Pour les activités jeunes hors ALSH: 17 €/journée par jeune – 9 €/demi-journée par jeune
- Pour la formation: 100 € par jeune et par session pour la formation BAFA – 30 €/jeune pour la formation PSC1.

Le Maire propose au Conseil de valider ces propositions et de l'autoriser à signer les annexes à la convention pour l'année 2024.

Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)

7. Plan de Sauvegarde Communal

Marc BOIZARD présente le travail effectué avec Emmanuel TOCQUER concernant le Plan de Sauvegarde Communal.

Un arrêté municipal sera pris afin de valider la mise en œuvre de ce PSC.

Le PCS est un document administratif qui doit rester en mairie à la disposition de tous les acteurs susceptibles d'intervenir en cas de problème majeur sur la commune.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sera quant à lui diffusé aux habitants notamment par le biais du site internet de la commune. Il informe la population des risques et conduites à tenir et lui rappelle les numéros d'urgence à contacter.

8. Questions et informations diverses

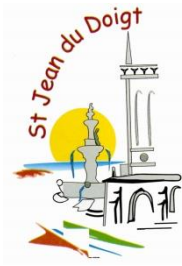
- Mme le Maire informe le conseil municipal de la distribution par Claudie Faccenda des courriers aux habitants concernés pour les numéros d'habitation en campagne. Des devis seront demandés pour la commande des plaques de numéros de maison ainsi que pour les panneaux de lieux-dits manquants ou détériorés.

- Anaïs MURLA se porte volontaire pour remplacer Jérôme L'HELGOUALC'H en tant que membre titulaire de la commission de contrôle de la liste électorale

- Mme le Maire informe le Conseil de la poursuite de la procédure de péril sur la maison située au 5 rue de la Duchesse Anne de Bretagne. Un courrier a été envoyé en lettre recommandée au tribunal administratif de Rennes pour demander un constat d'expert sur ce bâtiment.

- Il est signalé que la toiture du sas de l'hôtel du Ty Pont commence à se dégrader, un courrier sera envoyé au propriétaire pour lui demander la remise en état des ardoises.

- Le Maire informe le Conseil que les travaux sur la fontaine ne seront pas terminés pour le pardon.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 avril 2024

- Mr DAYOT informe l'ensemble du Conseil des points traités en réunion de Syndicat de voirie. 23 692 € ont été engagés à ce jour depuis le début de l'année. Il y a eu un important programme de curage de fossé. Du point à temps sera fait en 2024, ainsi que des peintures au sol. Des panneaux STOP seront installés rue de la Vallée des Moulins et route du Goajou, et une protection sera faite pour les eaux pluviales route de la plage. Des devis ont été demandés au syndicat pour la protection du mur de la plage qui est tombé, pour la chicane route de la plage et pour la réserve d'eau du Corniou à nettoyer et à réhabiliter. Il a été demandé au syndicat de passer l'épaveuse en juillet au lieu de septembre habituellement.

Séance levée à 21h55.
